

La société par actions simplifiée unipersonnelle Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L. 321-4 et suivants du Code de commerce. En cette qualité Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères Sasu agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur par son intermédiaire. Les rapports entre Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères Sasu et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui peuvent être amendées par des avis écrits ou oraux avant la vente et qui sont mentionnés au procès-verbal de vente.

Les conditions générales d'achat de Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères Sas exposées ci-dessous sont acceptées en tant que contrat d'adhésion par toute personne portant une enchère, quel qu'en soit le moyen.

Avant la vente

1. Indications relatives aux lots

Les notices d'information contenues dans le catalogue sont établies, en l'état des connaissances au jour de la vente, avec toutes les diligences requises, par l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées verbalement au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente.

1. État des lots

Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente et il relève ainsi de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque lot avant la vente et notamment lors des expositions. L'absence de mention dans le catalogue n'implique aucunement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de dommages, accidents, incidents ou restaurations. Seule l'existence de réparations, ainsi que de restaurations, manques et ajouts significatifs dont le lot peut avoir fait l'objet a vocation à être indiquée. Les dimensions et poids des lots sont donnés à titre indicatif. De même, la mention de défauts n'implique pas l'absence d'autres défauts. Des constats d'état ou de conservation des objets peuvent être établis sur demande et par commodité pour tout lot supérieur à une valeur de deux-cents euros. Les couleurs des œuvres reproduites dans le catalogue peuvent différer des couleurs réelles.

1. Œuvres d'art et objets de collection

L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères rappelle que l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été

exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable.

« Entourage de » signifie que le tableau est l'œuvre d'un artiste contemporain de l'artiste mentionné qui s'est montré très influencé par l'œuvre du maître.

L'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité mais réalisé par des élèves sous sa direction.

Les expressions « dans le goût de », « style », « manière de », « genre de », « d'après », « façon de » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école. Les biens d'occasion ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité visée à l'article L. 217-2 du Code de la consommation.

1. Provenance

L'OVV Maison de ventes aux enchères rappelle que les mentions concernant la provenance d'un lot sont fournies sur indication du vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité de l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères. Si le vendeur a requis la confidentialité ou si l'identité des précédents propriétaires est inconnue du fait de l'ancienneté du lot, aucune indication relative à la provenance n'est portée au sein de la notice d'information.

1. Modifications des informations

Les informations figurant au catalogue peuvent faire l'objet de modifications ou de rectifications jusqu'au moment de la vente. Ces changements sont portés à la connaissance du public par une annonce faite par le commissaire-priseur habilité au moment de la vente et par un affichage approprié en salle. Ces modifications sont consignées au procès-verbal de la vente.

1. Lot suivi d'un *

Les lots suivis d'un * sont vendus par l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères ou par un membre de l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères, par un expert sollicité par l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères ou par tout partenaire de l'OVV Morgane Maison de ventes aux enchères.

1. Illustration des lots

Les photographies des lots mis en vente figurant au catalogue et sur le site Internet de l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères, ainsi que sur les plateformes des opérateurs intermédiaires de l'OVV Morgane Gillieron Maison

de ventes aux enchères n'ont pas de valeur contractuelle supérieure à la description opérée dans le catalogue.

1. Estimations des lots

L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères rappelle que les estimations sont fondées sur l'état, la rareté, la qualité et la provenance des lots et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les estimations peuvent changer. Les estimations sont ainsi fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le lot soit vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient ainsi constituer une quelconque garantie. Les estimations ne comprennent ni les frais de vente ni aucune taxe ou frais applicables.

1. Retrait de tout lot

L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères peut librement retirer un lot à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas la responsabilité de l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères à l'égard de tout enchérisseur.

La Vente

En vue d'une bonne organisation des ventes, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères se réserve le droit de demander à tout enchérisseur de justifier de son identité, ainsi que de ses références bancaires et d'effectuer un dépôt de garantie, dont le montant est restitué dans les soixante-douze heures après la vente si le lot n'a pas été adjugé à l'enchérisseur. L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères se réserve le droit d'interdire l'accès à la vente de tout enchérisseur pour justes motifs.

L'enchérisseur est réputé s'inscrire et enchérir pour son propre compte. S'il enchérit pour autrui, l'enchérisseur doit indiquer à l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères qu'il est dûment mandaté par un tiers pour lequel il communiquera une pièce d'identité et les références bancaires. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'enchérisseur. Si l'enchérisseur agit en tant qu'agent pour un mandant occulte il accepte expressément d'être tenu personnellement responsable de payer le prix d'achat et toutes autres sommes dues.

Les enchères peuvent être portées selon plusieurs modes.

1. Enchères en salle

L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères rappelle que le mode usuel pour enchérir consiste à être présent en salle pendant la vente, à moins que la vente ne soit réalisée de manière totalement dématérialisée. L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères ne peut engager sa responsabilité pour tout autre mode de passation des enchères notamment si une erreur qu'elle soit d'ordre technique ou non, une omission ou une difficulté de liaison ou de connexion existait.

1. Ordres d'achat

L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères se propose d'exécuter les ordres d'achat selon les instructions de l'enchérisseur absent et s'engage à faire son possible pour acquérir dans les meilleures conditions le lot convoité. Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, la priorité sera donnée à celui reçu en premier. Dans certains cas, la prise en compte d'un ordre d'achat peut être conditionnée à un dépôt de garantie.

1. Enchères téléphoniques

L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères accepte gracieusement de recevoir les enchères téléphoniques à condition que l'acquéreur potentiel se soit manifesté avant la vente. L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères décline toute responsabilité en cas d'erreurs éventuelles, d'insuccès si la liaison téléphonique ne peut être établie ou de non réponse suite à une tentative d'appel. L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères peut enregistrer les communications et peut les conserver jusqu'au règlement des éventuelles acquisitions. Dans certains cas, la prise en compte d'enchères téléphoniques peut être conditionnée à un dépôt de garantie.

1. Enchères en ligne par des plateformes tierces

L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères peut proposer d'enchérir en ligne par le biais de tout site Internet de plateformes d'opérateurs intermédiaires relayant la vente. Ces sites Internet constituent des plateformes techniques permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, et notamment vérifier l'application de tout frais éventuel pour l'utilisation de ces sites Internet tiers.

Déroulement de la vente

Le commissaire-priseur habilité organise et dirige les enchères de façon discrétionnaire, la conduite de la vente suit l'ordre de la numérotation du catalogue et les paliers d'enchères sont à sa libre appréciation. Le commissaire-priseur habilité veille au respect de la liberté des enchères et à l'égalité entre les enchérisseurs. Il dispose de la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, de retirer un lot de la vente et de désigner l'adjudicataire, c'est-à-dire le plus offrant et le dernier enchérisseur, une fois le terme « adjudgé » prononcé. Les enchères en salle priment sur toute autre enchère.

Lors de la vente, l'OVV Morgane Gillieron Maison de vente aux enchères est en droit de déplacer des lots, de réunir ou de séparer des lots ou de retirer des lots de la vente. En cas de contestation au moment de l'adjudication, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet est immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent est admis à enchérir à nouveau.

La vente se fait expressément au comptant et est conduite en euros. L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères peut toutefois offrir, à titre indicatif, la retranscription des enchères en devises étrangères. En cas d'erreur de conversion de devises, la responsabilité de l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères ne peut être engagée.

Les paliers d'enchères sont laissés à la libre discrétion du commissaire-priseur chargé de la vente aux enchères publiques.

Prix de réserve

Le prix de réserve s'entend du prix minimum confidentiel au-dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Le prix de réserve ne peut dépasser l'estimation basse figurant au catalogue ou modifiée publiquement avant la vente et le commissaire-priseur habilité est libre de débiter les enchères en dessous de ce prix et de porter des enchères pour le compte du vendeur. En revanche, le vendeur ne peut porter aucune enchère pour son propre compte ou par le biais d'un mandataire.

Préemption

Les articles L. 123-1 et L. 123-2 du Code du patrimoine autorisent, dans certains cas, l'État à exercer un droit de préemption, c'est-à-dire la faculté pour l'État de se substituer à l'acquéreur, sur les œuvres d'art mises en vente publique ou à l'occasion de ventes de gré à gré après une vente aux enchères publiques préalable infructueuse. Le représentant de l'État présent lors de la vacation formule sa déclaration auprès du commissaire-priseur habilité juste après la chute du marteau. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours et l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères ne peut assumer aucune responsabilité du fait des décisions administratives de préemption.

Exécution de la vente

L'adjudication réalise le transfert de propriété. Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur qui doit les enlever dans les plus brefs délais. Le transport des lots doit être effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

La vente est faite au comptant et est conduite en euros. Aucun lot n'est remis aux acquéreurs avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

En cas de paiement par virement, la délivrance des objets peut être différée jusqu'à l'encaissement. Les éventuels frais de dépôt sont, en ce cas, à la charge de l'adjudicataire.

1. Frais de vente

En sus du prix d'adjudication, c'est-à-dire du « prix marteau », l'adjudicataire doit acquitter des frais de 28% TTC. Ces frais peuvent être modulés pour certaines ventes particulières. Des frais additionnels peuvent être facturés lorsque l'enchère est portée par le biais de plateformes de ventes en ligne tierces.

Le paiement du lot par l'adjudicataire se fait immédiatement pour l'intégralité du prix d'achat, c'est-à-dire le prix d'adjudication, plus les frais et les taxes éventuelles. Cette condition s'applique également à l'adjudicataire souhaitant exporter le lot et même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.

Enchères via une plateforme live

Les acquéreurs ayants acquis leur(s) lot(s) par l'intermédiaire d'une plateforme de vente en ligne paieront en outre :

1. pour les lots acquis via la plateforme Drouot : majoration de 1,8% TTC du prix d'adjudication (cf. CGV Drouotonline.com).

2. Pour les lots acquis via la plateforme Interencheres : majoration de 3,6% TTC du prix d'adjudication.

L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères étant sous le régime fiscal de la marge prévu à l'article 297A du Code général des impôts, elle ne peut délivrer aucun document faisant ressortir la TVA. Les lots en provenance d'une zone en dehors de l'Union européenne, et dont la présentation est précédée par le symbole °, sont soumis à des frais additionnels pouvant être rétrocédés à l'adjudicataire sur présentation des documents douaniers d'exportation hors Union Européenne dans un délai de trois mois. Ces frais sont de 5.5% sur le prix de l'adjudication. Les lots dont la présentation est précédée par le symbole °° sont soumis à des frais additionnels de 20% sur le prix de l'adjudication. L'adjudicataire justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire et d'un document prouvant la livraison dans son État membre de l'Union européenne peut obtenir le remboursement de la TVA sur les commissions.

La répartition entre prix d'adjudication et commissions peut être modifiée par convention particulière entre le vendeur et l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères, sans conséquence pour l'adjudicataire.

1. Paiement

L'adjudicataire peut effectuer son règlement dans les quinze jours suivant la vacation par les moyens suivants :

1. en espèces : jusqu'à 1.000 euros frais et taxes compris pour les particuliers français et pour les commerçants, jusqu'à 15.000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non commerçants sur présentation de leur pièce d'identité avec une adresse à l'étranger ;
2. par virement bancaire ;
3. par carte bancaire Visa ou Mastercard.

Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Le paiement doit être réalisé au seul nom de l'adjudicataire. L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères rappelle qu'aucun paiement ne peut être réalisé pour un tiers et qu'aucune modification de l'identité de l'adjudicataire ne peut intervenir postérieurement à la vente aux enchères publiques.

Le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques s'opérant au prononcé du terme « adjudgé » par le commissaire-priseur habilité, l'OVV Morgane Gillieron Maison de vente aux enchères rappelle à l'acquéreur qu'il est lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions et décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait subir ou faire subir dans le cas où l'adjudicataire n'aurait pris aucune disposition.

1. Défaut de paiement

Conformément à l'article L. 321-14 du Code de commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères a mandat d'agir en son nom et pour son compte et peut :

- soit notifier à l'adjudicataire défaillant la résolution de plein droit de la vente, sans préjudice des éventuels dommages-intérêts. L'adjudicataire défaillant demeure redevable des frais de vente ;
- soit poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication et des frais de vente, pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur, montant auquel s'ajoute 100 euros de frais de recouvrement par lot.

L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères se réserve le droit d'exclure des ventes futures tout adjudicataire ou représentant de tout adjudicataire qui a été défaillant ou qui n'a pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

4. Délivrance des lots

1. Les lots achetés aux enchères à l'étude au 22 rue des Belles Feuilles 75116 PARIS sont à retirer sur place en prenant rendez-vous sur notre site internet : <https://morganegillieron.com/rendez-vous>

Les lots sont stockés gracieusement pendant une durée de 30 jours ; au delà, des frais de stockage d'un montant de 5€ par jour seront facturés à l'acquéreur.

En cas de non récupération des lots par les acheteurs, après plusieurs relances écrites ou téléphoniques de la part de la maison de ventes Morgane GILLIERON commissaire-priseur ;

les lots non récupérés par les acheteurs au bout de six mois seront considérés comme abandonnés, aucune réclamation ne sera possible.

- Les lots achetés aux enchères à l'hôtel des ventes Drouot peuvent être enlevés gratuitement en salle jusqu'à 19h le soir de la vente et entre 8h et 10h le lendemain. Passé ce délai, les lots non repris par l'étude sont stockés au magasinage de l'Hôtel Drouot. Afin d'assurer un retrait des lots rapide et efficace, nous vous invitons à prendre rendez-vous.

Ce service fait l'objet :

- De frais de dossier, selon la nature du lot* (5€ / 10€ / 15€ / 20€ / 25€ TTC), plafonnés à 100€ TTC par retrait ;
- De frais de stockage et d'assurance journaliers, à partir du 3ème jour ouvré, selon la nature du lot (1€ / 5€ / 10€ / 15€ / 20€). Une réduction de 50% sur les frais de stockage est accordée aux clients étrangers et aux professionnels du marché de l'art hors Île-de-France (sur présentation de justificatif).

Au-delà d'une année civile, les lots non retirés seront stockés hors du magasinage de l'Hôtel Drouot.

* Sont considérés :

- Très petits : les bijoux, les livres, les œuvres sur papier non encadrées dont la taille est inférieure au format A4
- Petits : les tableaux mesurant moins de 1,5 x 1,5 m, les lots légers et de petit gabarit
- Moyens : les tableaux mesurant plus de 1,5 m, les lots de petit gabarit et lourds
- Grands : les lots de grand gabarit et lourds
- Volumineux : les lots imposants ou composés de plusieurs lots

- Les lots achetés sur place, c'est-à-dire dans le cadre de la vente d'un complet fond de maison seront à récupérer sur les créneaux fournis par l'étude préalablement à la vente, ou seront considérés comme abandonnés.

Les lots ne sont remis que sur présentation du bordereau de vente acquitté, avec l'éventuelle étiquette de vente.

Livraisons

La maison de ventes aux enchères Morgane Gillieron commissaire-priseur ne prend pas en charge les expéditions, c'est à l'acheteur d'effectuer des devis et de sélectionner un transporteur pour l'envoi de son lot.

Drouot a établi un partenariat avec ThePackengers, qui propose des livraisons porte-à-porte à Paris et en région parisienne, dès le lendemain de la vente.

La Société de transport se charge également d'établir des devis pour des expéditions internationales.

Toute information complémentaire est disponible auprès de L'Espace Clients situé au rez-de-chaussée de Drouot.

Pour estimer les coûts de livraison en ligne, vous avez la possibilité de faire un devis avant la vente, depuis la fiche de lot (encadré bleu et gris à droite de la photo du lot).

Contact: hello@thepackers.com.

Il est également possible de solliciter la plateforme Cocolis, service de transport entre particuliers. <https://cocolis.fr>.

Cites et Exportation des biens culturels

L'exportation hors de France ou l'importation dans un autre pays d'un lot, peut être affectée par les lois du pays vers lequel il est exporté ou importé. L'exportation de tout lot hors de France ou l'importation dans un autre pays peut être soumise à l'obtention d'une ou plusieurs autorisation(s) d'exporter ou d'importer. Certaines lois peuvent interdire l'importation ou interdire la revente d'un lot dans le pays dans lequel il a été importé. L'exportation de certains lots dans un pays de l'Union Européenne est subordonnée à l'obtention d'un certificat d'exportation délivré par les services compétents du Ministère de la Culture, dans un délai maximum de 4 mois à compter de sa demande.

La réglementation internationale du 3 mars 1973, dite Convention de Washington a pour effet la protection de spécimens et d'espèces dits menacés d'extinction. L'exportation ou l'importation de tout lot fait ou comportant une partie (quel qu'en soit le pourcentage) en ivoire, écailles de tortues, peau de crocodile, corne de rhinocéros, os de baleine, certaines espèces de corail et en palissandre, etc. peut être restreinte ou interdite. Il appartient, sous sa seule responsabilité, à l'acheteur de prendre conseil et vérifier la possibilité de se conformer aux dispositions légales ou réglementaires qui peuvent s'appliquer à l'exportation ou l'importation d'un lot, avant même d'enchérir. Dans certains cas, le lot concerné ne peut être transporté qu'assorti d'une confirmation par expert, aux frais de l'acheteur, de l'espèce et ou de l'âge du spécimen concerné. L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères peut, sur demande, assister l'acheteur dans l'obtention des autorisations et rapport d'expert requis. Ces démarches sont conduites aux frais de l'acheteur.

Cependant, l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères ne peut garantir que les autorisations soient délivrées. En cas de refus de permis ou de délai d'obtention de celui-ci, l'acheteur reste redevable de la totalité du prix d'achat du lot. Un tel refus ou délai ne saurait en aucun cas justifier le retard du paiement ou l'annulation de la vente.

Propriété intellectuelle

L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères est seul titulaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. Toute reproduction du catalogue de l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères peut également constituer

une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits d'auteur sur l'œuvre. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son nouveau propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

Données personnelles

L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères est autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'a fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engage la responsabilité de l'adjudicataire. Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se serait pas fait enregistrer avant la vente, il doit communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée. Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de l'OVV Morgane Gillieron Maison de vente aux enchères dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères dans les conditions de la loi du 6 juillet 1978 et dans celles rappelées par l'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères sur son site Internet.

Loi applicable et attribution de compétence juridictionnelle

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-17 du Code de commerce, l'action en responsabilité d'un opérateur de ventes volontaires se prescrit par cinq ans à compter de la prise ou de la vente aux enchères publiques. L'OVV Morgane Gillieron Maison de vente aux enchères rappelle à ses clients l'existence de codes de conduite applicables aux ventes volontaires aux enchères publiques, en l'espèce du Recueil des obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires pris par arrêté ministériel du 30 mars 2022. Ce recueil est disponible sur le site du Conseil des ventes volontaires. L'OVV Morgane Gillieron Maison de ventes aux enchères informe également ses clients de la possibilité de recourir à une procédure extrajudiciaire de règlement des litiges en saisissant le commissaire du Gouvernement près le Conseil des ventes volontaires, en ligne ou par courrier avec accusé de réception. Seule la loi française régit les présentes conditions générales d'achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution est tranchée exclusivement par le Tribunal judiciaire de Paris.

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères NOTICE D'INFORMATION

L'OVV Morgane Gillieron maison de ventes aux enchères est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son

siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de l'OVV Morgane Gillieron maison de ventes aux enchères ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par l'OVV Morgane Gillieron maison de ventes aux enchères. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par l'OVV Morgane Gillieron maison de ventes aux enchères est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, l'OVV Morgane Gillieron maison de ventes aux enchères pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » des plateformes et <https://auction.fr> gérées par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de ces plateformes.

(3) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés

impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(4) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et l'OVV Morgane Gillieron maison de ventes aux enchères ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. L'OVV Morgane Gillieron maison de ventes aux enchères, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(5) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par l'OVV Morgane Gillieron maison de ventes aux enchères : par écrit auprès de Morgane Gillieron commissaire-priseur au 22 rue des Belles Feuilles 75116 PARIS.

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui

effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, <https://cnil.fr>] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur temis.auction.

(6) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer l'OVV Morgane Gillieron maison de ventes aux enchères de tout changement concernant ses coordonnées de contact.